

Conditions générales de vente

Publié le 01/01/2017

Préambule

Les présentes Conditions générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des contrats en vue de l'achat et de la distribution des prestations de la société ÉQUINOXES.

Elles sont conclues entre :

La société ÉQUINOXES, société par actions simplifiée, au capital social de 40.000 euros, immatriculée au RCS de Soissons sous le numéro 54004118300018, et dont le siège social est sis PARC GOURAUD Immeuble L'Envol 12 allée des Nobel 02200 SOISSONS (ci-après ÉQUINOXES), d'une part
Ci-après dénommée « ÉQUINOXES »

Et

Le Client d'autre part

Ci-après dénommée « Client »

Le Client et EQUINOXES seront appelés individuellement ou collectivement la ou les « Parties ».

TOUTE COMMANDE PASSÉE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ EQUINOXES PAR LE CLIENT IMPLIQUE L'ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR LE CLIENT DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE. LES CGV PRÉVALENT SUR TOUTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT OU TOUT AUTRE DOCUMENT CONTRACTUEL DU CLIENT.

Article 1 : Définitions - Les termes mentionnés ci-dessous ont, dans les présentes CGV, la signification suivante :

« CLIENT » : désigne le cocontractant de EQUINOXES, qui garantit avoir la qualité de professionnel telle que définie par le droit et la jurisprudence française.

« BON DE COMMANDE » : désigne le document contractuel, mis à disposition par ÉQUINOXES, par lequel le Client requiert de EQUINOXES la livraison des prestations et s'engage à en verser le prix correspondant.

« CONTRAT » : désigne le présent document, le Bon de Commande, la Facture et tout avenant éventuel signé ultérieurement par les Parties.

« COMMANDE » : désigne l'opération par laquelle le Client s'engage, en contrepartie de la Livraison des Prestations mentionnées au Bon de Commande, à en verser prix correspondant.

« FACTURE » : désigne le document contractuel communiqué par ÉQUINOXES et sur lequel figurera le prix définitif de la Commande.

« LIVRAISON » : désigne la remise des livrables ou services commandés par le Client tel qu'indiqué sur le Bon de Commande.

« POINT DE VENTE VIRTUEL » désigne tout site Internet sur lequel le Client entend distribuer des produits et services.

« PRESTATIONS » : désigne l'ensemble des services et prestations proposés par ÉQUINOXES.

« SITE » désigne la plateforme sur laquelle le Client pourra visualiser les Prestations et, le cas échéant, passer une Commande.

Article 2 : Objet - Le présent Contrat a pour objet de fixer les conditions de délivrance des Prestations au Client.

Article 3 : Documents contractuels - Le Contrat est composé des documents contractuels suivants : La facture ; le bon de commande/ le devis ; les CGV. Il est entendu que ces documents contractuels s'expliquent mutuellement. Toutefois en cas de contradiction ou de divergence entre les termes de ces documents contractuels, ils prévaudront dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Article 4 : Collaboration - Les Parties coopéreront dans un esprit d'étroite collaboration afin de faciliter l'exécution de bonne foi de leurs obligations contractuelles respectives. Cette coopération est le préalable nécessaire à la bonne exécution de ses Prestations par ÉQUINOXES, ce que comprend et accepte le Client. Dans leur intérêt commun de voir les Prestations réalisées dans les meilleurs délais, le Client s'engage à répondre sans délai aux demandes d'ÉQUINOXES.

De son côté, EQUINOXES met à la disposition du Client une feuille de route afin de déterminer en amont les principales attentes d'ÉQUINOXES en matière de collaboration du Client. Les délais indiqués sur cette feuille de route sont établis en amont de la réalisation des Prestations. A ce titre, ces délais sont indicatifs et conditionnés par une bonne collaboration entre les Parties et notamment une forte réactivité du Client aux demandes d'ÉQUINOXES. Chaque Partie s'engage à informer l'autre Partie de tout événement, ou information, portée à sa connaissance et qui serait susceptible d'avoir un effet quelconque sur l'exécution des Prestations et de toute difficulté qu'elle pourrait rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Article 5 : Commande - Le Client peut procéder à une Commande en remplissant et signant le Bon de Commande et en l'envoyant à EQUINOXES, au choix par voie postale ou voie électronique. La Commande est ferme et définitive dès réception du Bon de Commande par ÉQUINOXES. Dès lors, aucune annulation de la Commande par le Client ne sera envisageable sans l'accord exprès préalable d'ÉQUINOXES. Dans une telle situation, l'acompte versé à ÉQUINOXES au moment de la Commande sera conservé par ÉQUINOXES.

Article 6 : Prestations - Les Prestations sont proposées par ÉQUINOXES telles que détaillées sur le site internet equinoxes.fr/ plaquette commerciale et devis, au jour de la Commande. Le rappel et le détail des Prestations commandées par le Client figurent sur le Bon de Commande.

Article 7 : Obligations des parties

Article 7-1 : Obligation du client - Afin de permettre à ÉQUINOXES d'accomplir ses Prestations dans les meilleures conditions, le Client s'engage à :

Verser le prix fixé sur la Facture ;

Respecter l'obligation de collaboration, basée notamment sur la feuille de route et/ou sur le cahier des charges et les demandes d'informations d'ÉQUINOXES ;

Avertir sans délai EQUINOXES de tout renseignement dont il pourrait avoir connaissance et qui pourrait avoir un impact sur l'exécution du Contrat ;

Respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur.

Article 10 : Clause résolutoire - Si dans les 30 jours qui suivent la mise en œuvre de l'article 10, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit à la discrétion d'ÉQUINOXES et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit d'ÉQUINOXES.

Article 11 : Livraison - Tout retard raisonnable dans la Livraison des Prestations ne pourra pas donner lieu au profit du Client à :

L'allocation de dommages et intérêts ;

L'annulation de la Commande en cours ou d'autres Commandes, sauf accord exprès préalable d'ÉQUINOXES.

Article 12 : Réceptions des prestations - Il appartient au Client d'assurer la réception des Prestations dans les meilleures conditions possible et de vérifier, au moment de cette réception, sans délai, la conformité de l'intégralité des Prestations. Ainsi, le Client indiquera, par email avec avis de réception, les éventuelles anomalies constatées. Ces anomalies devront être confirmées auprès d'ÉQUINOXES par courrier recommandé avec avis de réception dans les 15 jours à compter de la Livraison.

Article 13 : Propriété intellectuelle - Les marques, logos, slogans d'ÉQUINOXES ou de ses partenaires sont leur propriété respective et ne peuvent donc être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse d'ÉQUINOXES ou du partenaire concerné, sous peine de poursuites judiciaires. Ainsi l'utilisation de la marque « ÉQUINOXES » et de son logo est possible dans les cas suivants :

Cas n°1 : à l'issue de la réalisation d'une Prestation, la marque et le logo « EQUINOXES » seront apposés sur le Point de Vente virtuelle du Client, ce qui attestera de la réalisation de ce site par ÉQUINOXES.

Cas n°2 : lors d'opération de communication, le Client peut utiliser et citer la marque « ÉQUINOXES », sous réserve de ne pas dévaloriser les prestations d'ÉQUINOXES et d'avoir obtenu préalablement l'accord d'ÉQUINOXES.

Article 14 : Responsabilité - La responsabilité d'ÉQUINOXES ne pourra être recherchée qu'en cas de faute exclusive d'ÉQUINOXES, prouvée par le Client. En aucun cas la responsabilité d'ÉQUINOXES ne pourra être recherchée, quelque soit le type d'action intentée, pour un dommage indirect par exemple, et sans que la liste ne soit exhaustive, tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfice, manque à gagner, préjudice d'un tiers, ou action intentée par un tiers contre le Client ainsi que leurs conséquences, liées au Contrat ou à leur exécution. En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que si la responsabilité d'ÉQUINOXES était retenue dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, celle-ci serait limitée tous préjudices et toutes demandes confondues, à 20% des sommes versées par le Client au titre de la Commande litigieuse.

Article 15 : Modifications des CGV - Les présentes CGV pourront être modifiées à tout moment par ÉQUINOXES. Seules les CGV publiées le jour de la Commande sont applicables à cette Commande. Ces CGV figurent au dos du Bon de Commande.

Article 16 : Protection des données à caractère personnel - EQUINOXES n'est pas responsable du traitement des données collectées pour la gestion des Clients et notamment des Commandes. Ces données sont traitées en vue d'assurer le suivi des Clients. Ce traitement de données à caractère personnel a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Cnil par le Client.

Article 17 : Intuitu Personae - Le Client s'interdit de céder, d'apporter ou de transmettre, quelle que soit la modalité juridique utilisée, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie des droits ou obligations résultant du Contrat, sauf accord préalable et écrit d'ÉQUINOXES.

Article 18 : Force majeure - ÉQUINOXES se réserve la faculté de suspendre, retarder ou modifier ou annuler l'exécution d'une Commande en cas de survenance d'événements ou de circonstances de force majeure ou de cas fortuit ou d'événements ou de circonstances contractuellement assimilés aux cas de force majeure ou de cas fortuits quand bien même ils ne répondraient pas à la définition juridique telle qu'un cas d'incendie, arrêt de travail indépendant et extérieur à la volonté d'ÉQUINOXES ou d'un quelconque de ses prestataires, fournisseurs ou sous-traitants, inondation, épidémie, guerre, réquisition, grève, ouragan, tornade, tremblement de terre, révolution, vol de tout ou partie du matériel ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance ou événement extérieur à la volonté d'ÉQUINOXES intervenant postérieurement à la conclusion du Contrat et en empêchant l'exécution dans des conditions normales. Il est précisé que, dans une telle situation, le Client ne pourrait réclamer le versement d'aucune indemnité, et ne pourra intenter aucun recours à l'encontre ÉQUINOXES. En cas de survenance d'un des événements susvisés, EQUINOXES s'efforcera d'informer le Client dans les meilleurs délais possibles.

Article 19 : Dispositions générales - Le présent Contrat exprime l'intégralité de l'accord intervenu entre les Parties. Toute modification doit faire l'objet d'un avenant préalable, dûment signé par chacune des Parties. En cas de difficultés d'interprétation entre d'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et d'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes. Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation de sa part à ladite clause. Si l'une quelconque des stipulations des présentes venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables. Par ailleurs, il est précisé que rien dans le présent Contrat ne pourra être considéré ou interprété comme créant entre les Parties une société de droit ou de fait ou un accord de sous-traitance. Chacune des Parties conservant son entière autonomie, en particulier quant à leurs politiques commerciales respectives, dont elles ne sont et ne seront pas mutuellement informées autrement que pour les besoins du présent Contrat. Pendant toute la durée de l'exécution du présent Contrat et trois (3) ans après son expiration ou sa résiliation, pour quelque cause que ce soit, les Parties s'interdisent d'utiliser, de céder ou de divulguer, directement ou indirectement, toute information et secret d'affaires ou d'entreprise qui leur auraient été révélés ou dont elles auraient eu connaissance à l'occasion du présent Contrat et notamment les informations relatives aux éléments techniques et commerciaux ainsi qu'aux prix des Prestations.

Article 20 : Droit applicable et attribution de juridiction - Le présent Contrat est soumis au droit français. En cas de différends survenant entre les Parties au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

À DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE DANS UN DÉLAI D'UN (1) MOIS À COMPTER DE LA SAISIE DE L'UNE DES PARTIES, LE LITIGE POURRA ÊTRE SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SOISSONS, Y COMPRIS POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.

